

# Entre le catastrophisme annoncé et l'euphorie de la gèritude, une troisième voie est-elle possible ?

*La cohabitation entre la jeunesse et la vieillesse sera plus difficile à assumer dans les sociétés du Sud que dans celles du Nord, même si le contexte sociétal au Nord est devenu moins favorable à l'intégration des générations parce qu'elles ne partagent ni les mêmes valeurs ni les mêmes modèles culturels et éprouvent des besoins différents. Il est urgent de renégocier un nouveau contrat sociétal qui tienne compte des transformations profondes des structures collectives. Faute de quoi, le vieillissement sera subi plutôt qu'accepté positivement et l'on pourrait aller jusqu'à un affrontement entre les générations. Les enjeux d'une société vieillissante doivent être réfléchis de manière large, à l'échelle de l'ensemble de la société qui reconnaîtrait les aînés comme des citoyens à part entière appelés à avoir un rôle social d'animation de la communauté.*

---

MICHEL LORIAUX

Nous vivons une époque paradoxale à plus d'un égard. Dans le domaine de la démographie, alors qu'au Nord, les sociétés vieillissent à toute vitesse et se demandent si elles pourront faire face à la montée en puissance des personnes âgées (qu'on a encore du mal à qualifier de vieux), au Sud les jeunes qui étaient longtemps restés silencieux et amorphes sont sortis de leur léthargie pour brandir l'étendard de la révolution. Pourtant, ils ne l'ont pas fait contre les vieux, mais contre leurs exploiters et leurs bourreaux qui accaparent le pouvoir et les ressources et qui ont confisqué depuis des décennies toutes les libertés, hormis celle de se taire.

## DE LA RÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE À CELLE DU JASMIN

On découvre donc, avec une certaine incrédulité, que les phénomènes démographiques qu'on croyait largement apaisés, sont toujours puissamment à l'œuvre et que l'inertie, dont on a parfois tendance à les affubler, peut brutalement se transformer en puissance explosive, capable d'ébranler le socle des sociétés, de renverser les tyrans et d'imposer un nouvel ordre social.

L'onde de choc ne s'est d'ailleurs pas arrêtée au bord de la Méditerranée, mais a gagné les pays occidentaux, retranchés dans leurs forteresses, qui ont souvent installé et soutenu les dictatures africaines (et ailleurs) et qui ont bien du mal de se sortir de toutes leurs contradictions internes. Entre la croissance et la décroissance, entre le consumérisme et l'écologie, entre la démocratie populaire et l'oligarchie, entre la mondialisation des échanges et la gouvernance locale, entre l'économie de marché et l'économie sociale, entre l'initiative privée et la gestion publique, entre la responsabilisation individuelle et la solidarité collective, entre l'État-nation et la communauté des États, entre l'identité nationale et le communautarisme, etc.

## **DU NORD AU SUD : DES VIEILLISSEMENTS À DEUX VITESSES**

Qu'on ne s'y trompe cependant pas : même si les transformations démographiques à l'œuvre dans les deux hémisphères ont des racines et des formes communes, leur timing et leur rattachement contextuel les rendent souvent très différentes dans leurs conséquences et leur impact sociétal.

Bien qu'il soit indéniable que le vieillissement est dorénavant en cours de mondialisation et que l'ancienne dichotomie pays riches et vieux *versus* pays pauvres et jeunes est devenue obsolète, il est aussi évident que le vieillissement sera plus difficile à absorber dans les pays en développement que dans les pays développés. Dans les premiers, le passage de la société traditionnelle à la société moderne a été deux fois plus rapide que dans les seconds, et surtout le défi du vieillissement intervient au moment où beaucoup d'autres défis s'accumulent dans des conditions de sous-développement économique qui rendent les arbitrages difficiles, voire impossibles, qu'il s'agisse de la pauvreté, des défis de l'éducation (des jeunes), de l'alphabétisation (des adultes), de la santé (de tous), de l'emploi, de l'environnement, du dérangement climatique (désertification, sécheresse, inondations...), etc.

En Europe, quand la révolution démographique est apparue (fin du XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup>), le vieillissement a été lent et n'a été qualifié qu'à partir des années trente (A. Sauvy utilise pour la première fois l'expression « vieillissement démographique » en 1928) ; de plus, il est seulement relatif, la proportion de personnes âgées n'augmentant que parce que le nombre de naissances diminuait en modifiant le contour de la pyramide des âges. Mais dans le même temps, des mesures d'organisation sociale ont été prises concernant la protection des personnes et notamment des vieux (mutuelles, caisses de secours, etc.), qui ont abouti à la protection sociale que nous connaissons depuis l'après Deuxième Guerre mondiale et qui a pris en charge la gestion des grands risques de l'existence (accident, chômage, maladie, vieillesse, et plus récemment, dans une certaine mesure, perte d'autonomie).

Le vieillissement était inévitable dès que la fécondité et la mortalité diminuaient de façon durable, mais des mesures d'accompagnement relativement efficaces ont donc permis d'en limiter les inconvénients, et de faire passer sans

trop de heurts nos sociétés occidentales d'une situation où les personnes âgées de soixante ans et plus représentaient moins de 5 % de la population totale à une situation où elles constituent environ un cinquième ou un quart des effectifs (en Belgique, ce chiffre est actuellement de l'ordre de 25 %).

Par contre, dans les pays en développement, le vieillissement reste modéré et le rattrapage par rapport à la situation actuelle des pays industriels n'est prévu que dans plusieurs décennies. Il n'en reste pas moins vrai que les « vieux » y prennent du poids démographique, dans le même temps où les jeunes pèsent de toute leur importance, parce que la fécondité a été longtemps élevée, avant d'amorcer son mouvement de déclin et que l'inertie de masse continue à jouer puissamment.

Jeunesse et vieillesse vont donc devoir cohabiter sans qu'il soit certain que les solidarités familiales traditionnelles, que beaucoup considèrent comme un rempart indestructible face aux transformations des structures par âge, soient en mesure de résister aux bouleversements sociaux qui les accompagnent (exode rural des jeunes, féminisation et vieillissement des campagnes, migrations internationales, développement urbain, paupérisation, etc.).

De plus en plus de chercheurs et d'analystes pensent même le contraire et estiment que les solidarités familiales vont poursuivre leur lente déstructuration sans pour autant que ces sociétés en transition soient en mesure de mettre en place les solidarités publiques qui devraient normalement se substituer aux mécanismes traditionnels d'assistance entre les générations. C'est pour cette raison qu'il est probable que le vieillissement sera plus lourd à assumer dans les pays du Sud, que dans ceux du Nord, même si son niveau statistique objectif reste très inférieur.

### **UN CONTEXTE SOCIÉTAL PERTURBÉ : VERS LA MALTRAITANCE DES RETRAITÉS ?**

Faut-il pour autant en déduire que l'avenir des pays industriels est radieux et qu'ils s'achèment paisiblement vers ce que j'ai appelé, il y a déjà un certain nombre d'années, une ère de gèritude et que d'autres ont préféré qualifier, non sans ironie, de civilisation de la retraite ?

Rien n'est moins sûr. Non pas seulement parce que le vieillissement s'est intensifié, mais parce qu'il s'inscrit dorénavant dans un contexte sociétal perturbé qui est beaucoup moins favorable à l'accueil des personnes âgées et à l'intégration des générations.

Les crises financières et économiques de 2008 y sont certainement pour quelque chose, mais aussi les crises de civilisation évoquées plus haut et les difficultés des États de gérer le partage équitable des ressources dans une situation de croissance ralentie et d'érosion des valeurs de solidarité. L'intensification du vieillissement a été mise en évidence depuis plusieurs décennies, mais les mesures d'adaptation qui auraient pu être prises au fil des années ont souvent été repoussées à des termes ultérieurs indéterminés de sorte que ce qui n'étaient

au départ que des questions techniques susceptibles de trouver des solutions raisonnables à court terme sont devenus des problèmes en apparence insurmontables dans la longue durée.

C'est le cas bien sûr des régimes de retraite, souvent pointés comme responsables de l'implosion programmée des sociétés vieillissantes, mais aussi des systèmes de santé, menacés de ne plus être capables d'assurer l'universalité des soins, et même de l'hébergement des personnes en perte d'autonomie, ne répondant plus aux besoins croissants de la collectivité.

Résultats : la pauvreté monétaire a progressé, spécialement chez les personnes âgées dont les besoins fondamentaux en santé, en hébergement, et même parfois simplement en nourriture ne sont plus assurés correctement, avec des niveaux de pension qui ne garantissent plus le maintien du pouvoir d'achat et de conditions de vie décentes. Les temps sont loin où des économistes peu scrupuleux dénonçaient sans nuances la richesse des vieux et où les médias croyaient pouvoir s'ériger en pourfendeurs des « croisières argentées ». Aujourd'hui, une grande diversité de fortunes existe toujours parmi les aînés, mais le pendule de l'histoire s'est déplacé du côté des pensionnés dont les revenus sont inférieurs au seuil officiel de pauvreté, et qui doivent renoncer à des soins médicaux devenus trop coûteux ou encore qui ne sont pas en mesure de s'inscrire sur une liste d'attente d'une maison de repos, même quand elle ressemble plus au mouiroir d'autrefois qu'à une accueillante séniorie pour aînés nantis.

### **FÉCONDITÉ ET MIGRATION : DES REMÈDES DÉSUETS ?**

Ce constat alarmant donne-t-il raison à ceux qui ont dénoncé depuis longtemps le vieillissement comme une source majeure de déstabilisation de nos sociétés et qui prônent le soutien à la fécondité et à l'immigration qui sont les deux seuls « remèdes » traditionnels à l'augmentation de l'âge moyen de la population ? Malheureusement on sait que ces moyens se sont révélés largement inefficaces parce qu'il est difficile d'agir sur les comportements procréateurs des couples et que l'immigration est devenue depuis des années la cible des politiques européennes.

Mais même s'il en allait autrement, les démographes ont clairement établi qu'une relance de la fécondité ne ferait que ralentir le vieillissement, sans le stopper, et encore moins le faire régresser, parce que dorénavant la cause première de ce phénomène n'est plus la diminution de la fécondité, comme ce fut le cas historiquement, mais le recul de la mortalité, spécialement aux âges avancés. Or, à moins d'instaurer l'euthanasie comme instrument d'une politique de population, rien ne laisse supposer que l'espérance de vie puisse reculer, du moins pour l'instant car des thèses sont apparues récemment concernant un possible renversement des tendances actuelles dans un avenir plus ou moins proche (voir plus loin).

Il n'empêche que nombreux sont ceux qui continuent à penser qu'une remontée de la fécondité pourrait aider à lutter contre le vieillissement en même temps qu'elle provoquerait une augmentation salubre de la taille de la population. L'argument de la puissance liée au nombre des hommes est toujours très présent chez beaucoup de dirigeants et d'experts qui ont même cru pouvoir formuler une « loi » selon laquelle il n'y aurait jamais eu dans l'histoire de périodes où la croissance économique n'aurait pas été accompagnée et soutenue par une croissance démographique. Chez nos voisins français, de la gauche à la droite, tout le monde se réjouit que la fécondité soit remontée quasiment au seuil de remplacement des générations (2,1 enfants par femme) et pense que l'argument de la population sera un atout pour faire face à la concurrence de l'Allemagne engagée pour sa part dans un processus de déclin démographique.

Mais même en Belgique, le nombre fascine, et la publication des dernières statistiques décennales qui fait apparaître que, entre 2001 et 2010, la population avait augmenté de près de 500 000 unités (atteignant le chiffre record de 11 millions d'habitants) a été saluée dans les médias comme un grand progrès, alors que rien ne peut réellement l'accréditer. Le chômage des jeunes n'a pas régressé, la pension des vieux est toujours aussi maigre et le taux de croissance n'a pas gagné des points supplémentaires. En réalité, on sait que la croissance d'une population peut même devenir une cause de nuisance écologique, en augmentant la pollution, les déchets, la consommation d'énergie, etc.

## UNE AFFAIRE DE GÉNÉRATIONS

Au-delà de la taille d'une population, le facteur important à prendre prioritairement en compte est dorénavant le rapport des âges dans la structure démographique. Ce rapport peut être mesuré par divers indicateurs du genre rapport de dépendance ou indice de vieillissement, mais le vrai problème reste celui de la gestion des rapports entre les générations.

On pourrait croire que cette distinction entre le vieillissement et l'intergénération est fallacieuse et se résume à une querelle de mots, mais il n'en est rien. Il est clair que c'est le vieillissement démographique qui a modifié les rapports entre les générations, comme il est aussi clair que c'est le changement de la dynamique démographique dû aux transformations de la fécondité et de la mortalité qui a fabriqué le vieillissement, mais, en même temps, on ne peut pas nier que la question intergénérationnelle a pris l'ascendant sur celle du vieillissement. Autrement dit, les difficultés liées au vieillissement sont réelles et dignes de toute notre attention, mais elles ne doivent pas occulter des enjeux plus fondamentaux et moins matériels en rapport avec la cohésion sociale.

Que désigne-t-on par l'*intergénération* et d'où vient ce transfert sémantique? Simplement, de ce que nos sociétés, en vieillissant, sont devenues plus multigénérationnelles qu'elles ne l'ont jamais été, au sens où elles cumulent dans tous les âges de la vie entre zéro et cent ans des effectifs relativement im-

portants. Mais surtout, ces générations d'âge différent sont animées par des valeurs elles-mêmes très différentes, adhèrent à des modèles culturels différents et présentent des aspirations et des besoins différents. À l'origine de cette diversité, on peut citer l'accélération des événements historiques qui ont marqué le cours du XX<sup>e</sup> siècle et la grande révolution épidémiologique qui a propulsé la longévité moyenne vers des sommets inespérés auparavant. Difficile dans ces conditions de maintenir un dialogue constructif entre les générations et de prôner la solidarité des âges dans un contexte économiquement déprimé où l'individualisme a renforcé la règle du chacun pour soi au détriment de celle du tous pour chacun.

## UN CONTRAT SOCIAL EN DÉCOMPOSITION À RENOUVELER

Pendant le XX<sup>e</sup> siècle, le contrat social qui avait été négocié entre les partenaires sociaux de l'époque (l'État, les syndicats, les organisations patronales) avait permis de maintenir des relations plus ou moins apaisées entre les différentes catégories de citoyens, et faciliter l'instauration au lendemain de la Seconde Guerre mondiale d'un régime de protection sociale relativement généreux susceptible de limiter les affrontements collectifs autour du partage des ressources, au demeurant relativement abondantes, notamment pendant la période des Trente glorieuses.

Mais depuis lors, les crises de toutes natures se sont succédé, la pauvreté qui avait été fortement réduite est réapparue en force, le chômage des jeunes, comme des travailleurs âgés, s'est intensifié, la marginalité s'est développée et le contrat social est apparu comme de plus en plus obsolète, fragilisé sous les coups de butoir des doctrines néolibérales et des offensives répétées contre l'État-providence. La promotion par l'ancienneté dans l'entreprise est contestée, au nom de la méritocratie, l'autorité dans la famille et dans l'école est bafouée, les systèmes étatiques de protection sociale sont remis en cause en faveur des assurances privées individuelles, etc.

Manifestement, il est urgent de renégocier un *nouveau contrat sociétal* (plutôt que simplement social) qui tienne compte des évolutions récentes et des transformations profondes de nos structures collectives (non seulement démographiques, mais aussi économiques, sociales, culturelles et politiques).

Dans ce contrat renouvelé, les catégories sociales traditionnelles participeront toujours aux débats, mais elles devront être épaulées par des représentants de la société civile, et notamment des associations de personnes âgées. Contrairement à ce que certains sociologues ont parfois affirmé, les classes sociales ont toujours une réalité sociologique forte même si leurs contours sont devenus plus flous qu'autrefois, mais il faut accepter que dans l'avenir les arbitrages se feront autant, sinon davantage, entre les générations qu'entre les catégories sociales, l'âge étant devenu lui-même un critère de catégorisation et d'identification sociale de plus en plus discriminant.

Faut-il rappeler que si la catégorie des prolétaires n'est apparue qu'avec l'avènement de la société industrielle, celle des retraités est un sous-produit direct de l'instauration des systèmes de sécurité sociale à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Mais sur quoi pourrait porter ce contrat social revisité ? Bien évidemment sur ce qui compte le plus dans la vie des groupes humains, à savoir les critères de répartition des ressources collectives entre tous les membres. On comprend d'ailleurs pourquoi les questions de révision des régimes de pension et des systèmes de santé sont au cœur de tous les débats, même parfois de façon jugée trop invasive lorsque les aspects financiers prennent le pas sur toutes autres considérations normatives ou éthiques. Cependant, ce serait une grave erreur de réduire le contrat sociétal à cette seule dimension qui risque d'aboutir à l'adoption de simples mesures techniques relatives à l'âge de départ à la retraite et à la durée des carrières, ou au prix des actes médicaux et des médicaments.

Avant d'aborder des questions techniques dans lesquelles nos spécialistes de l'organisation ont acquis une certaine compétence, il convient de poser la question du sens, des objectifs poursuivis et des priorités reconnues, c'est-à-dire poser des choix qui sont d'abord politiques avant d'être techniques.

J'aime citer la pensée d'un économiste engagé concernant le rôle des experts à qui nous ne devrions pas demander ce qu'il est possible de faire en fonction des contraintes existantes, mais bien ce qu'il faut changer au niveau des contraintes pour atteindre les objectifs poursuivis. Salubre retournement de logique s'il en est !

### **UN PEU DE PROSPECTIVE WALLONNE : TROIS SCÉNARIOS CONTRASTÉS**

En mars dernier, un congrès s'est tenu à Namur, à l'initiative de l'Institut Destrée et du Collège régional de prospective sur le thème « Wallonie 2030 : quelles seraient les bases d'un contrat sociétal pour une Wallonie renouvelée<sup>1</sup> ? ». Les domaines à rencontrer étaient multiples et les enjeux variés depuis la gouvernance territoriale, le développement économique durable et le travail (re)valorisé jusqu'à la formation et l'éducation intégrante en passant par l'inclusion sociale.

Bien sûr, le vieillissement de la population et l'amélioration de la santé faisaient aussi partie des neuf enjeux identifiés, mais il était reconnu en même temps que l'essentiel n'était pas tant d'établir un catalogue détaillé de mesures, mais de réaffirmer une nécessaire confiance dans l'avenir et une franche coopération entre tous les acteurs.

<sup>1</sup> Philippe Destatte, « Wallonie 2030 : quelles seraient les bases d'un contrat sociétal pour une Wallonie renouvelée ? », Rapport du congrès du 25 mars 2011 au Palais des congrès de Namur, Collège régional de prospective de Wallonie (<[www.college-prospective-wallonie.org](http://www.college-prospective-wallonie.org)>).

Dans ce domaine particulier du vieillissement et de la santé qui relève plus spécifiquement de notre préoccupation, quelques règles simples, mais essentielles méritent d'être rappelées :

- il n'y a pas en soi de bonnes ou de mauvaises structures de population, mais seulement des structures démographiques plus ou moins bien adaptées à l'environnement collectif et aux grandes mutations qui traversent le système sociétal ;
- le vieillissement démographique n'est pas arrivé à son terme : il se poursuivra aussi longtemps qu'un équilibre durable entre les naissances et les décès n'aura pas été rétabli ;
- la stratégie consistant à vouloir combattre le vieillissement relève d'une vision passéiste du phénomène : la meilleure politique est de s'y adapter en modifiant nos règles de fonctionnement, nos cadres juridiques et administratifs et nos institutions pour les rendre compatibles avec nos structures démographiques, plutôt que l'inverse ;
- les gains de longévité enregistrés depuis deux siècles représentent un des plus grands progrès de l'humanité : dénoncer le vieillissement reviendrait à les remettre en question de façon incompréhensible ;
- l'âge individuel de la vieillesse est fortement variable selon les personnes, mais l'âge collectif du vieillissement est aussi éminemment évolutif dans le temps et dans l'espace : autrefois, une personne de plus de soixante ans était considérée comme un vieillard, alors qu'aujourd'hui elle est perçue comme un sénior en pleine possession de ses capacités physiques et intellectuelles ;
- la fixation d'un âge statistique invariable de la vieillesse (souvent soixante ou soixante-cinq ans) peut conduire à des jugements faussés sur l'état de vieillissement d'une population et surtout sur son devenir : il convient donc d'être circonspect dans l'utilisation des projections démographiques.

Ces principes élémentaires rappelés, il convient encore de se demander vers quelles évolutions prévisibles ces tendances au vieillissement, au demeurant peu contestables, engagent nos sociétés et nos régions, et quelles politiques il convient de mettre en œuvre pour limiter les conséquences les plus négatives du vieillissement et optimiser les avantages qui sont aussi réels que ses inconvénients.

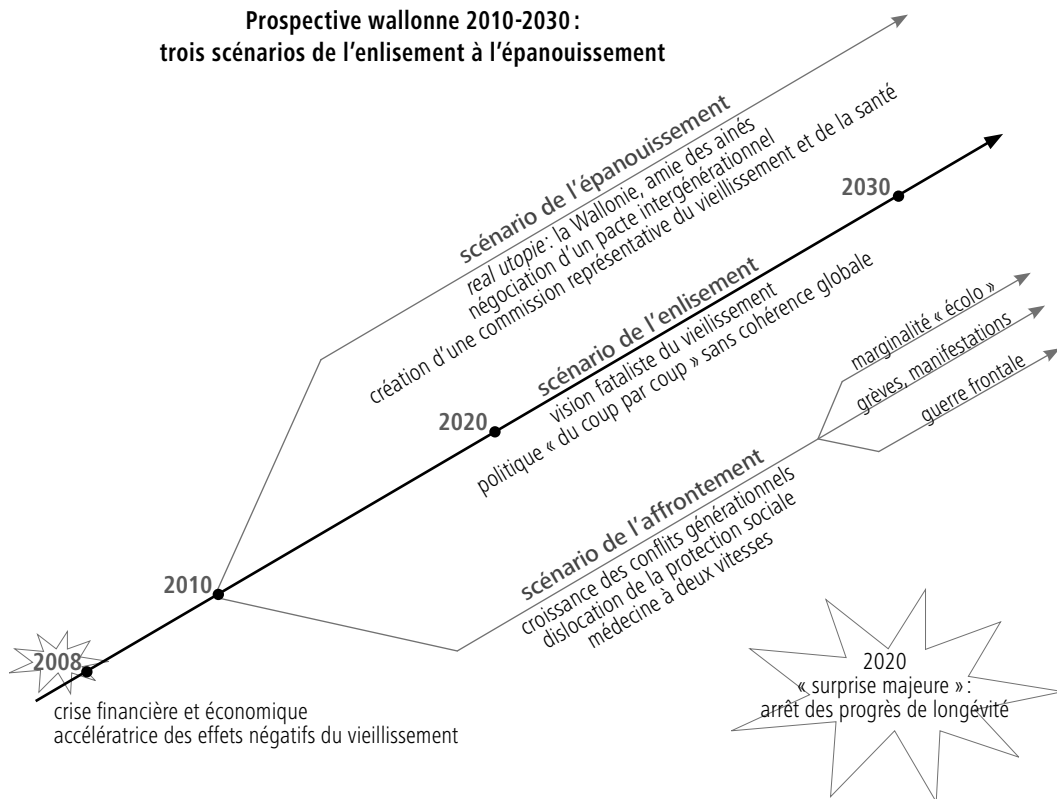
Dans les travaux de la « fabrique » du Collège régional de prospective wallonne chargée de la réflexion sur le vieillissement et la santé, trois scénarios ont été proposés : l'un qualifié d'*enlissement* suppose que les tendances passées vont se poursuivre, c'est-à-dire une intensification du vieillissement avec des mesures d'accompagnement prises au coup par coup, selon les besoins imposés par l'urgence, sans grande cohésion d'ensemble, ni vision politique à long terme, en continuant à organiser l'action à travers les carcans institutionnels actuels (découpage des compétences communautaires et régionales...) et les budgets comprimés sans commune mesure avec les besoins réels.



Un deuxième scénario est celui de *l'affrontement* qui postule que les tensions entre les générations vont rapidement devenir insurmontables et qu'elles vont dériver vers des oppositions fortes pouvant prendre des formes diverses, depuis les manifestations violentes et les grèves sauvages jusqu'à des formes plus douces de résistance administrative et de votes contestataires ou même de marginalité écolo. Dans tous les cas, la cohésion sociale sera menacée et la gouvernance profondément perturbée.

Le dernier scénario est celui dit de *l'épanouissement* qui imagine que tout soit mis en œuvre pour assurer le maintien de la cohésion sociale et que des moyens importants y soient affectés, même éventuellement au détriment d'autres objectifs. L'idée est que la Wallonie tout entière devienne en quelque sorte une région amie des aînés (pour plagier le concept de l'OMS de « Ville-amie des aînés<sup>2</sup> ») et une société caractérisée par un haut degré d'intégration des âges, comme certaines régions du monde sont devenues des hauts lieux de la technologie ou des havres de réalisations respectueuses de l'écologie.

### Prospective wallonne 2010-2030 : trois scénarios de l'enlisement à l'épanouissement



Extrait d'un document interne de la Fabrique de prospective « Vieillesse et santé » sous la direction d'André Lambert (Adrass) et Michel Loriaux (Demo-UCL et Adrass)

2 Organisation mondiale de la Santé, *Guide mondial des villes-amies des aînés*, 2007.

## L'ENLISEMENT OU LE VIEILLISSEMENT SUBI

Bien entendu, ces trois scénarios ne sont pas dotés d'un coefficient de vraisemblance identique. Malheureusement, le plus plausible est peut-être celui de l'enlissement, même s'il est aussi le moins enthousiasmant.

Beaucoup d'indicateurs semblent le confirmer : l'exclusion massive des travailleurs âgés du marché du travail observée au cours des dernières décennies, la remise en question des systèmes de financement de la protection sociale par les mécanismes de la répartition pour répondre aux inquiétudes liées à l'ampleur des déficits budgétaires, les tendances actuelles à prolonger la vie active, sous prétexte de l'allongement de l'espérance de vie, autant de mesures potentiellement contreproductives, qui ne tiennent généralement pas compte des coûts cachés de telles mesures, pas seulement financières, mais aussi psychologiques, et qui ignorent la dimension de progrès social qu'il y avait eu notamment à abaisser l'âge légal de la retraite.

Dans l'hypothèse du maintien à terme de ces pratiques, il est donc à craindre que l'avenir restera sombre et que le vieillissement sera subi plutôt qu'accepté et vécu positivement. Les pensions resteront médiocres et inférieures à celles d'autres pays européens, le niveau de pauvreté dans la population âgée sera élevé en comparaison des Pays-Bas, de la France ou du Danemark, les villes amies des aînés continueront à être un sympathique slogan de l'OMS, mais sans réalisations ambitieuses, l'assurance dépendance ne sera pas mise en œuvre pour tous sinon à travers des systèmes coûteux d'assurances privées et l'autonomie des grands vieillards ne pourra être garantie, sauf à accepter des institutionnalisations de plus en plus onéreuses et hors de portée de nombreux citoyens ou à l'opposé de plus en plus honteuses, à défaut d'être trop chères.

## ET SI LA MORTALITÉ REVENAIT EN FORCE : UNE SURPRISE MAJEURE ?

C'est d'ailleurs dans ce contexte morose et relativement passif qu'une « surprise majeure » pourrait intervenir entraînant une alternative aggravée dans les prochaines décennies. Alors qu'il est généralement admis que les progrès de longévité vont se poursuivre dans l'avenir à un rythme soutenu, voire même à un rythme accéléré si les progrès médicaux et les avancées en matière de génie génétique et de lutte contre les maladies de société se réalisent, comme beaucoup d'experts l'anticipent, il pourrait se produire de façon inattendue un renversement de tendance et un plafonnement des progrès, voire un recul significatif dans la lutte contre la mort et la morbidité.

Pour l'heure, il ne s'agit encore que d'une thèse minoritaire que peu d'auteurs tendent à accréditer. Il n'empêche que, en 2006, un spécialiste de l'agriculture et de l'alimentation (Jean-Claude Aubert, *Espérance de vie : la fin des illusions*) a lancé un message d'alerte en affirmant que la courbe d'espérance de vie pourra s'inverser dans un avenir plus ou moins proche et que nous vi-

vrons moins longtemps que nos parents et nos enfants moins longtemps que nous-mêmes. En cause, pour cet auteur atypique et dérangeant, les « bombes à retardement démographiques » que seraient notamment l'obésité, le tabagisme ou la pollution qui sont très peu prises en considération par les politiques de santé (sauf le tabac).

Dans le scénario de l'enlissement, cette issue n'est pas totalement improbable (comme d'ailleurs dans les autres scénarios) et elle pourrait être précipitée par la perte de ressources financières des retraités obligés de rester plus longtemps en activité dans des travaux pénibles, ou contraints à renoncer à des services médicaux de base à cause de leur renchérissement ou de leur non-remboursement.

## L'AFFRONTMENT DES GÉNÉRATIONS OU LE VIEILLISSEMENT INÉGALITAIRE

Ce scénario quelque peu inquiétant n'est cependant pas celui du pire, en tout cas par rapport à celui qualifié de scénario de l'affrontement. On aura compris qu'il s'agit de l'affrontement entre les générations évoqué plus haut, un affrontement d'autant plus prévisible qu'il aura été attisé par les campagnes orchestrées par tous ceux qui auraient intérêt à la faillite des systèmes publics de protection sociale dont ils espèrent récupérer les énormes fonds financiers pour les recycler dans leurs produits assurantiels. Depuis des années, les banques et les assurances ne cessent en effet de répéter à travers leurs campagnes publicitaires à la fois aux personnes âgées qu'elles devront se ménager des épargnes privées importantes si elles veulent compenser les pertes de revenus qu'elles subissent lors de leur accession à la retraite, et aux jeunes qu'ils doivent se désolidariser de leurs aînés et cotiser massivement dans des systèmes privés sous peine d'être un jour les victimes de la disparition ou de l'effritement des pensions légales.

Certes, pour l'heure, les digues de la solidarité organisée à travers les systèmes dits de répartition n'ont pas encore cédé, mais la résistance des barrages commence à être fortement sollicitée, le risque étant que le développement des second et troisième piliers (pensions de groupe et assurances privées) fragilise le premier et crée des inégalités croissantes entre les retraités, plutôt que de les réduire.

En 1987, un essayiste réputé, Alain Minc, avait brossé un portrait apocalyptique des sociétés vieillissantes dans un livre intitulé *La machine égalitaire* où il développait une théorie selon laquelle la recherche de l'égalité pouvait avoir comme effet pervers d'accentuer les inégalités de toutes natures, le vieillissement étant considéré comme un des mécanismes par lequel les inégalités progressent. Dans une société vieillissante, ce sont les inégalités entre les jeunes et les vieux qui prennent le pas sur toutes les autres, et les conditions d'un affrontement entre générations sont donc réunies à tous les niveaux : entre les

actifs et les inactifs, entre les cotisants et les retraités, les bien portants et les malades, les payeurs et les bénéficiaires, etc. Et de conclure que le clivage sera à la fois financier, professionnel, culturel, moral, éthique et politique.

Reconnaissons-le, ce discours violent trouve des résonances fortes dans la situation actuelle, l'évolution démographique réelle et la récente crise financière ayant contribué à exacerber plus de vingt-cinq ans après la publication de l'ouvrage, toutes les tendances dénoncées : multiplication des vieux, dégradation des coefficients de dépendance démographiques et économiques, contestation des systèmes de retraites par répartition, surconsommation médicale, progression rapide des maladies liées au vieillissement, double chômage accru des jeunes et des vieux travailleurs, etc.

La thèse selon laquelle le vieillissement démographique accentuera toutes les inégalités sociales et conduira nos sociétés aux portes d'une guerre des générations, il est vrai souvent annoncée, mais jamais réalisée, est donc dorénavant dotée d'un coefficient de probabilité non négligeable. Et même si nous avons réussi à y échapper jusqu'à présent, le passage du scénario central de l'enlèvement à celui de l'affrontement doit être envisagé comme une éventualité possible, et ce parce que les mesures de prévention qui auraient pu être prises depuis longtemps ne l'ont pas été.

## L'ÉPANOUISSEMENT OU LE VIEILLISSEMENT RADIEUX

Le troisième scénario, celui de l'épanouissement, est donc peut-être malheureusement le moins probable, même s'il est en même temps le plus souhaitable, pour peu qu'on considère que le maintien de la cohésion sociale reste un objectif prioritaire qui justifie que des moyens importants y soient affectés, peut-être même parfois au détriment d'autres objectifs.

C'est la raison pour laquelle nous le considérerons ici comme une utopie, dont on sait qu'elle a peu de chance de se réaliser pleinement, mais qui peut servir malgré tout de guide pour inspirer certaines réformes indispensables et peut-être pour éviter certains écueils ou certaines mesures contreperformantes.

Mais au-delà de l'utopie, que peut-on espérer mettre en œuvre concrètement pour nous rapprocher de ce destin radieux ? Contrairement aux apparences, beaucoup de mesures pratiques sont à notre portée et devraient pouvoir être adoptées malgré le poids des crises et de la mondialisation, si du moins l'imagination et le courage politiques sont au rendez-vous. Nous évoquerons seulement ici quelques pistes.

Une première est de limiter l'impact de tous les modèles culturels basés sur la ségrégation des âges et la dénonciation des aînés comme les accapareurs des richesses collectives au détriment des autres générations. Des caractéristiques (faussement) attribuées aux personnes âgées, comme leur cupidité, leur égoïsme, leur xénophobie, etc. doivent être dénoncées et combattues systéma-

tiquement avec les mêmes armes des médias et de la communication, voire même par voie règlementaire ou législative si le besoin s'en fait sentir. Une éthique des sociétés vieillissantes ne s'installera pas spontanément si des organes de surveillance des messages publicitaires ne sont pas chargés de sanctionner les discours anti-vieux ou anti-solidarité: pourquoi ce qui est admis pour lutter contre la pornographie ou la pédophilie ne serait-il pas acceptable pour combattre les pratiques dangereuses de l'âgisme et du racisme anti-vieux (ou anti-jeune d'ailleurs) ?

Par exemple, un des discours à la mode actuellement est d'évoquer l'incurie et l'irresponsabilité des aînés qui auraient contracté des dettes énormes pour satisfaire leurs aspirations en faisant peser le poids du remboursement sur les générations futures: ce faisant, on néglige totalement le contexte historique de pareilles décisions et on encourage les générations à se dresser les unes contre les autres, avec comme seul résultat positif de creuser un peu plus le fossé qui les sépare.

Ensuite, les personnes âgées doivent être reconnues comme des citoyens et des citoyennes à part entière, dotés de droits et de devoirs, avec un statut revalorisé, au lieu d'être présentées comme des machines obsolètes en bout de parcours, des consommateurs incontinents ou des parasites sociaux n'ayant pas eu la pudeur de s'éclipser au moment opportun.

Ce faisant, il faut leur reconnaître un rôle social d'animation de la communauté, même après le passage à la retraite qui ne doit plus être considérée comme un retrait de la vie collective, mais comme une phase nouvelle de participation active. C'est là une condition indispensable pour la réhabilitation du troisième âge et en même temps pour la revalorisation du secteur social, auquel les aînés pourront apporter un support important dans la mesure où ils disposent d'un potentiel énorme de ressources, pas seulement économiques comme il est dit trop souvent en évoquant leurs patrimoines, mais surtout de connaissances, d'expériences et de savoir-faire.

## **LA RETRAITE NE DOIT PAS ÊTRE LE RETRAIT SOCIAL**

Toutefois, cette participation accrue, à travers notamment le bénévolat, les secondes carrières ou la pluriactivité, ne pourra se faire que si tous les obstacles à ces nouvelles formes d'engagement sont supprimés. Parfois, il s'agit de simples dispositions légales ou règlementaires issues d'une période ancienne et qui n'ont plus de raison d'être. Par exemple, interdire ou limiter le travail rémunéré aux retraités, ou soupçonner de travail au noir les préretraités qui s'engagent dans des activités bénévoles sont des pratiques inopportunes qu'il faudrait veiller à éradiquer, en abandonnant des arguments fallacieux, comme la référence à la retraite qui serait la récompense du non-travail ne s'accommodant pas d'une rétribution parallèle, alors qu'il s'agit seulement formellement d'un salaire différé.

De toute façon, il est indispensable que les retraités disposent de ressources suffisantes pour pouvoir exercer des activités d'animation de la vie collective à forte valeur sociale ajoutée et notamment à travers l'aide qu'ils peuvent apporter à toutes les catégories démunies ou affaiblies (les malades, les handicapés, les enfants abandonnés, les femmes battues, les prisonniers, les immigrés, etc.).

Rappelons que la reconnaissance sociale d'un groupe numériquement important ne peut s'instaurer que si ses échanges avec les autres groupes sont équilibrés : la notation négative des retraités intervient à partir du moment où les flux de richesses en leur faveur apparaissent trop importants par rapport aux flux émanant de ce groupe. C'est la raison pour laquelle il convient que les personnes âgées soient mises en mesure d'apporter leur contribution à la société et que leur apport puisse être estimé et mesuré, comme le sont parfaitement les apports en leur faveur transmis via les pensions et les soins de santé.

Une mesure opérationnelle de ces échanges intergénérationnels pourrait d'ailleurs être effectuée si une comptabilité sociale était enfin mise en œuvre à côté de la comptabilité strictement économique, mais contre toute attente elle ne suscite pas l'adhésion des pouvoirs publics pour des raisons qu'on peut soupçonner d'être fortement idéologiques.

## DES MOYENS À TROUVER POUR SOUTENIR UNE « REAL » UTOPIE

Quoi qu'il en soit, disposer d'un revenu décent reste une condition *sine qua non* de l'intégration des retraités à la société allant à l'encontre d'une certaine apathie politique qui vise à bloquer les pensions et à refuser leur indexation au bien-être, en contribuant de la sorte à accroître la pauvreté parmi les aînés.

Sans doute faudra-t-il trouver les moyens budgétaires de rééquilibrer les systèmes de protection sociale, mais même si le maintien du principe de répartition semble essentiel à la sauvegarde de la solidarité intergénérationnelle, rien ne s'oppose en théorie à ce que des ressources complémentaires soient également mises en œuvre, émanant de l'impôt ou de toutes autres formes de taxation (sur la valeur ajoutée, sur les transactions boursières, sur le capital, etc.). Il serait tragique qu'une des meilleures façons qui ait été imaginée au XX<sup>e</sup> siècle pour garantir la solidarité entre catégories sociales soit menacée à cause d'un attachement irréflecti à une vision orthodoxe qui veut que les systèmes de protection des travailleurs soient financés exclusivement par les cotisations prélevées sur leurs salaires et traitements.

D'autres dispositifs pourraient encore être mis en œuvre au niveau de l'emploi, comme les primes à l'embauche des travailleurs âgés, à leur formation ou leur accompagnement, afin d'effacer les images négatives véhiculées dans les milieux professionnels à l'encontre de cette catégorie sacrifiée, afin que le vieillissement social ne débute plus à cinquante ou quarante-cinq ans, comme

on en a vu trop d'exemples au cours des dernières années. Une institution qui mériterait de voir le jour serait les commissions chargées de l'examen des projets de pluriactivité soumis par des travailleurs âgés soucieux de partager leur temps entre plusieurs types d'activité, à la fois dans le secteur économique traditionnel et dans le secteur du non-marchand.

Mais finalement, pour que toutes ces initiatives puissent voir le jour, et qu'elles soient démocratiquement décidées et adoptées, il conviendrait de créer une sorte de *commission sur le devenir de la population et de la prospective sur le vieillissement*, qui ne soit pas seulement un groupe d'experts, ni de décideurs politiques traditionnels, mais qui regroupe aussi toutes les sensibilités de la société civile, et qui soit chargée de réfléchir aux grands enjeux des sociétés vieillissantes et aux orientations stratégiques à mettre en œuvre pour que la révolution grise ne soit plus seulement un espoir utopique mais une réalité à portée de main.

D'autres pays l'on fait historiquement (les États-Unis, les Pays-Bas), pour quoi la Wallonie ne pourrait-elle s'en inspirer et prendre la tête d'un combat pour un vieillissement collectif et individuel réussi? ■

#### Commentaires de l'annexe statistique ci-contre

- La population belge augmentera de près de 2.5 millions entre 2000 et 2060, celle de la Wallonie de près d'un million.
- En 2000, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient environ 17 % de la population totale contre 26 % à l'horizon 2060.
- Les octogénaires et au-delà qui représentaient moins de 4 % de la population totale en 2000 seront multipliés en 2060 par un coefficient de 3.7 (presque un quadruplement).
- Les écarts entre la Wallonie et le Royaume sont, dans l'ensemble, assez faibles.
- L'espérance de vie à la naissance devrait atteindre en 2060 les 90 ans pour les femmes et 85 ans pour les hommes, tandis que l'espérance de vie à 65 ans progressera d'environ 7 ans pour les deux sexes en un peu plus d'un demi-siècle et s'établira en 2060 à 27 ans pour les femmes et 22 ans pour les hommes (selon les hypothèses retenues).
- L'âge moyen de la population augmentera d'environ 5 ans entre 2000 et 2060.
- Le coefficient de vieillissement qui était inférieur à 100 % en 2000 (moins de vieux que de jeunes) avoisinera ou dépassera les 160 % en 2060, tandis que le coefficient d'intensité du vieillissement sera multiplié par deux (presque 40 % de très âgés par rapport à l'ensemble des personnes âgées en 2060 contre 20 % en 2000).
- Alors qu'en 2000, il y avait encore 4 adultes potentiellement actifs pour une personne âgée, il n'y en aura plus qu'un peu plus de 2 en 2060.

## Annexe statistique

### Le vieillissement de la Belgique et de la Wallonie vu à travers quelques indicateurs : perspectives à l'horizon 2060

	Belgique			Wallonie		
	2000	2030	2060	2000	2030	2060
<b>Indices de taille</b>						
Population totale (x 1 000)	10 239	11 982	12 663	3 340	3 942	4 325
Accroissement en %	100.0 %	117.2 %	123.7 %	100.0 %	118.0 %	129.5 %
65-79 ans (x 1 000)	1 359	1 941	2 012	447	630	688
En %	13.3 %	16.2 %	15.9 %	13.4 %	16.0 %	15.9 %
Accroissement en %	100.0 %	142.8 %	148.0 %	100.0 %	140.9 %	153.9 %
80 ans et + (x 1 000)	356	773	1 314	114	240	432
En %	3.5 %	6.5 %	10.4 %	3.4 %	6.1 %	10.0 %
Accroissement en %	100.0 %	217.1 %	369.1 %	100.0 %	210.5 %	378.9 %
<b>Indices de mouvement</b>						
Nbre moyen d'enfants par femme	1.66	1.76	1.77	1.77	1.78	1.79
Eo hommes	75.1	81.2	85.3	73.4	80.3	84.7
Eo femmes	81.4	87.0	90.0	80.5	86.6	90.7
E65 hommes	15.9	19.7	22.7	15.1	19.2	22.3
E65 femmes	20.1	24.1	27.3	19.4	23.8	27.1
<b>Indices de structure</b>						
Vieillesse en % (65+)/(0-14)	95.0	137.1	166.6	90.2	130.1	160.4
Intensité du vieillissement en % (80+)/(65+)	20.8	28.5	39.5	20.3	27.6	38.6
Actif potentiel par personne âgée (15-64)/(65+)	3.9	2.7	2.2	3.9	2.8	2.2
Age moyen (en années)	39.7	43.0	45.0	39.3	42.6	44.7

Source : Bureau fédéral du Plan, Perspectives de population 2007-2060, Planning Paper 105, Bruxelles, mai 2008.

#### Signification des sigles :

- Eo : espérance de vie à la naissance
- E65 : espérance de vie à 65 ans
- (x 1 000) Effectifs absolus en milliers
- En % : effectifs relatifs et indices